



COMMUNIQUÉ

Îles malagasy Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India : soutien de la SADC

A l'occasion de la réunion par vidéoconférence du Conseil des ministres de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité (CMO) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui s'est tenue les 25 et 26 juin 2020, Madagascar a obtenu le soutien à l'unanimité des Etats membres de la SADC dans sa réclamation de l'application des résolutions du Conseil des ministres de de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Résolution 732 (XXXIII) de la 33^e session ordinaire du Conseil des ministres l'OUA, en date du 20 juillet 1979, déclarait que « les îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India font partie intégrante du territoire national de la République démocratique de Madagascar ». Prenant note de cette résolution de l'OUA, la Résolution 34/91 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 12 décembre 1979, avait appelé le Gouvernement français à entamer des négociations avec le Gouvernement malagasy en vue de la réintégration des quatre îles en question, qui avaient été séparées arbitrairement de Madagascar au moment de son indépendance.

Le CMO est l'organe de la SADC chargé du suivi des questions politiques et de sécurité dans la région. Ainsi, la réunion a été consacrée à l'évaluation des menaces régionales sur la sécurité, l'examen de la situation politique et sécuritaire ainsi que la consolidation de la démocratie dans les pays membres de la SADC.

La délégation malagasy était conduite par le Ministre des Affaires étrangères, Dr. TEHINDRAZANARIVELO Djacoba A. S. Oliva, et composée de représentants de son Ministère, du Ministère de la Défense nationale, du Secrétariat d'Etat à la Gendarmerie nationale, du Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) et du Central Intelligence Service (CIS).

Le dossier des îles malagasy a été inscrit par le Secrétariat de la SADC à l'ordre du jour du CMO suite à l'envoi le 9 juin 2020 par le Ministère des affaires étrangères de sa Note verbale de protestation contre le projet de la France de créer « une réserve naturelle nationale » couvrant toutes les eaux prétendument sous juridiction française limitrophes des îles Glorieuses et leur environnement terrestre.

Durant la réunion, la délégation malagasy a fait appel au soutien et à la solidarité des États membres de la SADC face à cet acte unilatéral de la France qui est susceptible de

porter atteinte à la souveraineté de Madagascar sur ces îles et, partant, de nuire au processus de leur restitution au pays. Ce faisant, la délégation a invoqué la solidarité de l'Afrique australe dans la lutte de libération de la région comme l'un des principes fondateurs de la SADC ainsi que l'éradication des vestiges du colonialisme et la libération de tous les territoires africains sous occupation, conformément à l'une des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

« Madagascar sait qu'il peut compter sur l'esprit de solidarité et d'union de la Communauté pour l'épauler dans cette réclamation d'une partie de son territoire », a déclaré le Ministre des Affaires étrangères.

Ce plaidoyer de la délégation malagasy a reçu le soutien unanime du Conseil des ministres de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC.

Antananarivo, le 27 juin 2020